

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la trente-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 24 janvier 2007, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Appui conditionnel au projet de Politique des instituts de l'UQAM.

Résolution CFSPD-2006-2007-297

ATTENDU le projet de Politique des instituts de l'UQAM;

ATTENDU l'appui de la Faculté de science politique et de droit à l'esprit du projet de politique de reconnaissance des instituts de l'UQAM;

ATTENDU les réserves à l'égard de certaines dimensions du projet de politique énoncées dans l'avis préparé par le doyen;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

- 1) Apporte un appui aux principes énoncés dans le projet de politique des instituts, notamment en ce qui a trait à la définition des instituts, aux conditions de création des instituts et au processus de leur évaluation;
- 2) Déploie que certaines dimensions du projet de politique s'immiscent dans des domaines qui sont traditionnellement de la régie interne des facultés;
- 3) Constate l'existence de problèmes à propos des règles relatives à l'appartenance d'un professeur à un institut ainsi qu'avec le mode de représentation des membres à l'assemblée des membres d'un institut;
- 4) Juge le mode de nomination de la directrice, du directeur d'un institut trop restrictif;
- 5) Constate quelques ambiguïtés quant à la représentation des facultés au sein du comité d'évaluation facultaire des instituts;

Finalement, adopte l'avis préparé par le doyen et le transmette à la vice-rectrice à la Vie académique et vice-rectrice exécutive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 24 janvier 2007

René Côté
Doyen